





**NOS PRESTATIONS**  
**Année 2019**  
**(Extrait du règlement intérieur)**

<b>Adhésion de l'entreprise</b>	Droit d'entrée fixe et définitif d'un montant de 10 000 F.CFP	
<b>Cotisation annuelle</b>	7 900 F.CFP/salarié/an si effectif < 100 7 850 F.CFP/salarié/an si effectif entre 100 et 500 salariés 7 750 F.CFP/salarié/an si effectif > 500 <b>(votre déclaration concerne l'effectif global de l'entreprise).</b> Règlement avant prestation.	
<b>Périodicité de règlement</b>	De 1 à 10 salariés en une fois (début d'année) De 11 à 49 salariés au début de chaque semestre + de 50 salariés au début de chaque trimestre	
<b>Absentéisme des salariés aux visites médicales</b>	<u>Salariés convoqués dans les îles du vent</u> : pénalité d'une ½ cotisation, sauf si : . le service est prévenu avec un délai de 48 h ouvrables . le salarié prévu est remplacé par un autre salarié, . l'absence est justifiée par un arrêt maladie datant de moins de 2 jours ouvrables dont une copie est transmise au service <u>Salariés convoqués hors îles du vent</u> : pénalité d'une cotisation pleine, appliquée dans les mêmes conditions que ci-dessus.	
<b>Examens complémentaires de niveau 1</b>	Visiotest Electro-cardiogramme de base Audiomètre Tympanomètre EFR : épreuve fonctionnelle respiratoire	<b>Couvert par la cotisation annuelle</b>
<b>Examens complémentaires de niveau 2</b>	Analyse biologique Radio articulaire Electro-encéphalogramme Electro-cardiogramme d'effort Consultation spécialisée Radio pulmonaire ...	<b>Donne lieu à une facturation complémentaire</b>
<b>Prestations IPRP de niveau 1</b>	Repérage des situations à risque, sensibilisation à la démarche d'évaluation des risques professionnels	<b>Couvert par la cotisation annuelle</b>
<b>Prestations IPRP de niveau 2</b>	Assistance à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels	<b>Donne lieu à une facturation complémentaire</b>
<b>Ateliers de prévention</b>	Améliorer vos connaissances sur les répercussions des <b>risques sur la santé</b> ainsi que les <b>mesures de prévention</b> à mettre en œuvre.	<b>Couvert par la cotisation annuelle</b>